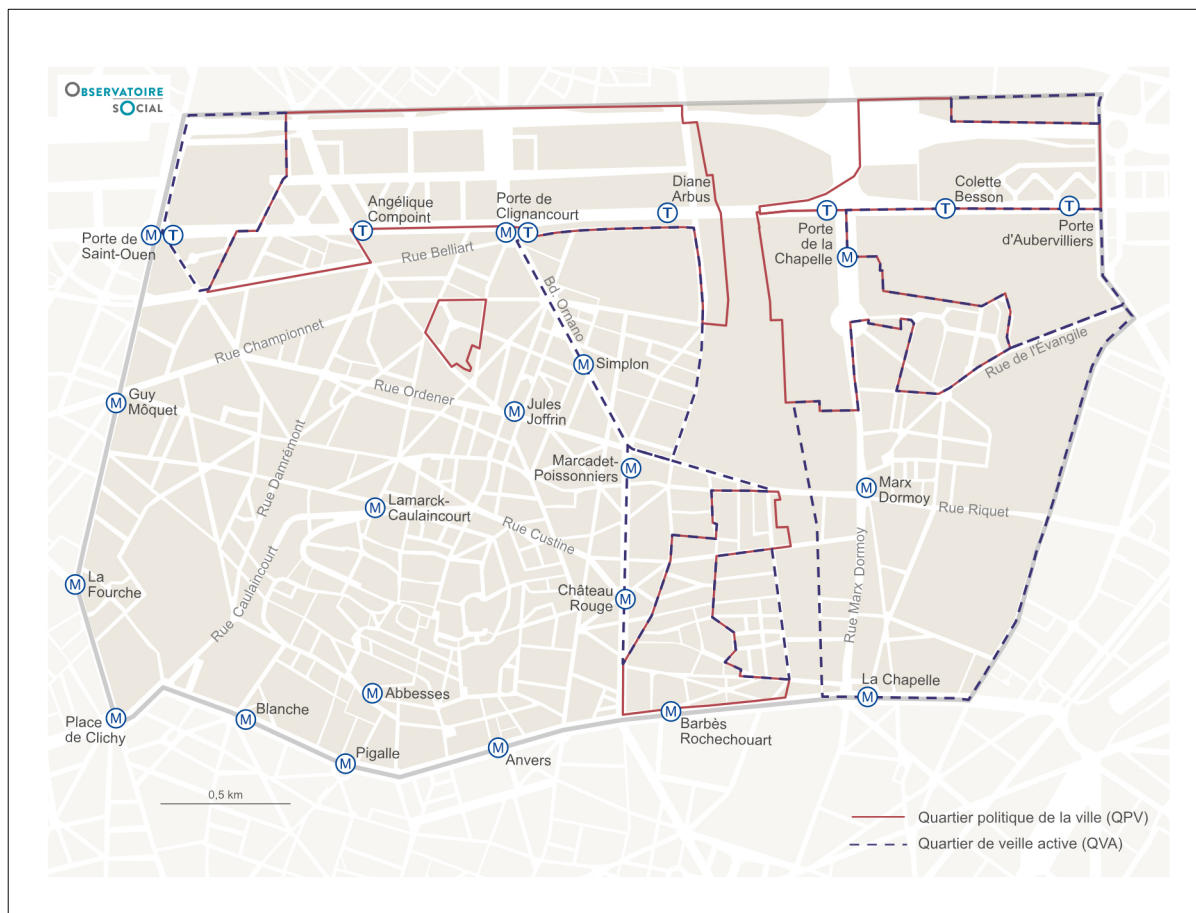


PORTRAIT TERRITORIAL DE SANTÉ DU 18^e ARRONDISSEMENT





Les portraits territoriaux de santé s'inscrivent dans la démarche de création d'un Observatoire parisien de la santé. La Ville de Paris a en effet souhaité se doter d'indicateurs d'observation et d'évaluation de ses politiques publiques de santé, dont les grandes orientations figurent dans différents plans stratégiques (Contrat local de la santé, Paris qui sauve, Paris santé environnement, Vers Paris sans sida, Contrat de ville, convention cadre GHU, etc.).

Les portraits ont été rédigés par l'équipe de l'Observatoire social de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) de la Ville de Paris, avec la participation des équipes territoriales de santé et du service parisien de santé environnementale de la sous-direction de la santé de la DASES.

Pour tous renseignements supplémentaires :
DASES-OBSERVATOIRE-SOCIAL@paris.fr

Méthodologie

Collecte des données

Les données ont été collectées dans le cadre de la démarche de création de l'Observatoire parisien de la santé, pilotée par la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) de la Ville de Paris. Elles proviennent des sources suivantes :

- L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) : recensements de population des années 2011 et 2016
- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris
- Les services de la Ville de Paris, de la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (DASES) et de la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE)

- L'outil Intersanté de l'Observatoire régional de santé (ORS) d'Ile-de-France (données CépiDC, SNDS, etc.)

- Airparif et Bruitparif

- L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) : traitement cartographique

Cartographie

Les cartes d'arrondissement ont été réalisées par l'Observatoire social de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) de la Ville de Paris. Elles sont découpées en IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) ainsi qu'en carreaux (200 mètres de côté) lorsque la disponibilité des données et leur qualité le permettent. Ces échelles constituent les plus petites unités de diffusion de données infra-territoriales. Certaines cartes réalisées par l'APUR dans le cadre d'un travail d'étude réalisé

avec le service parisien de santé environnementale sur la caractérisation des inégalités environnementales, sociales et territoriales de santé à Paris (mars 2020) ont également été ajoutées pour compléter le portrait.

Rédaction

Les portraits ont été rédigés par l'équipe de l'Observatoire social de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) de la Ville de Paris, avec la participation des équipes territoriales de santé et du service parisien de santé environnementale de la sous-direction de la santé de la DASES.

Synthèse

Un arrondissement qui enregistre une baisse du nombre de ses habitant.e.s, notamment des enfants âgés de moins de 15 ans

Avec près de 200 000 habitant.e.s, le 18^e est le troisième arrondissement le plus peuplé de Paris, malgré une diminution à l'œuvre ces dernières années du nombre de ses habitant.e.s, à l'image de la tendance parisienne. Cette décroissance s'illustre dans le 18^e par une baisse du nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans (-10 % entre 2011 et 2016, contre -5 % pour Paris). En outre, alors que Paris enregistre un vieillissement important de sa population (+ 8 % du nombre de 75 ans et plus), ce phénomène est légèrement moindre dans le 18^e (+ 6 %).

Des vulnérabilités sociales et de santé qui se cumulent à l'échelle infra-territoriale

Avec un revenu annuel médian disponible d'environ 21 500 €, le 18^e enregistre l'un des plus bas niveaux de vie de la capitale. À l'échelle infra-territoriale, les populations les plus précaires sont surreprésentées au sein des quartiers situés au nord et à l'est de l'arrondissement, en majorités intégrés à la géographie prioritaire. Ces vulnérabilités sociales se cumulent avec certains indicateurs de santé en moyenne moins favorables qu'à Paris :

- Le 18^e arrondissement présente l'espérance de vie générale à la naissance la plus faible de Paris avec celle du 19^e, soit environ 82 ans (contre 84 ans pour Paris et 83 ans pour l'Ile-de-France) ;
- Le taux de recours à la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et à l'ACS (aide à la complémentaire santé) atteint le niveau le plus élevé de Paris, soit 17 % (contre 9 % pour Paris), en lien avec une population en moyenne davantage éligible (aides attribuées sous condition de ressources) ;

Chiffres clés

		18 ^e		Paris	
		Effectif	%	Effectif	%
Démographie générale	Population	195 060		2 190 327	
	Moins de 15 ans	27 856	14 %	307 204	14 %
	Jeunes 15-29 ans	45 208	23 %	513 225	23 %
	Personnes âgées 60 ans ou plus	35 089	18 %	477 407	22 %
Revenu médian		21 542 €		26 808 €	
Environnement	Personnes exposées à des niveaux de NO ₂ supérieurs aux valeurs réglementaires	86 000	44 %	700 000	32 %
	Surface végétalisée moyenne par habitant.e	5 m ²		8 m ²	
État de santé	Espérance de vie à la naissance chez les hommes	79,9 ans		81,6 ans	
	Espérance de vie à la naissance chez les femmes	85,8 ans		87,1 ans	
	Taux de mortalité prématurée	185 décès / 100 000		152 décès / 100 000	
	Personnes en ALD	25 211	13 %	273 801	14 %
Recours à l'offre de soins et de prévention	Personnes n'ayant pas déclaré un médecin traitant	57 545	30 %	492 745	26 %
	Taux de dépistage cancer colorectal	14 %		16 %	
	Taux de dépistage cancer du sein	48 %		50 %	
	Taux de dépistage cancer du col de l'utérus	38 %		38 %	
Publics vulnérables	Bénéficiaires de la CMU-C	33 910	15 %	177 479	7 %
	Bénéficiaires de l'ACS		2 %		2 %
	Bénéficiaires de l'AME	5 697	29 %	39 231	18 %
	Naissances prématurées	161	6 %	1 545	6 %
	Enfants de moins de 1 an ayant bénéficié d'un acte de puériculture en PMI	96 %		85 %	
	Élèves diagnostiqués obèses	56	5 %	664	6 %
	Élèves ayant 4 caries non soignées ou plus	176	6 %	1 160	4 %
Démographie médicale	Élèves bénéficiant d'un PAI asthmes	335	3 %	3 613	3 %
	Taux de couverture en professionnel.le.s de santé libéraux	35 %		76	
	Professionnel.le.s conventionné.e.s secteur 1*	207	81 %	4 275	60 %
	Professionnel.le.s omnipraticien.ne.s âgé.e.s de 65 ans et plus	34 %		35 %	
Taux de recours à l'offre de santé mentale		4 %		4 %	

* Omnipraticiens, pédiatres, ophtalmologues, gynécologues, psychiatres, chirurgiens-dentistes

- La proportion d'élèves ayant 4 caries ou plus non soignées s'élève à près de 6 % dans le 18^e (contre 4 % environ pour Paris), et atteint plus de 15 % dans certaines écoles implantées dans le nord et l'est du 18^e) ;

- Enfin, la part de la population exposée aux pollutions d'air est surreprésentée par rapport à l'échelle parisienne (44 % même si elle diminue ces dernières années. La population en situation de suroccupation est également surreprésentée (28 % des habitant.e.s du 18^e, contre 23 % pour Paris).

Le taux de couverture des professionnel.le.s de santé le moins élevé de Paris, et une surreprésentation de professionnel.le.s proches d'un départ à la retraite

Le 18^e enregistre le taux de couverture des professionnel.le.s de santé le plus faible à de Paris, soit d'environ 35 pour 10 000 habitant.e.s (contre 76 pour Paris). Toutefois, la part des professionnel.le.s conventionné.e.s en secteur 1 est supérieure à celle observée pour l'ensemble de Paris, notamment pour les omnipraticien.ne.s (85 % sont conventionné.e.s, contre 64 % à l'échelle de Paris). Toutefois, la proportion de professionnel.le.s âgé.e.s de 65 ans et plus est supérieure dans le 18^e arrondissement qu'à l'échelle parisienne dans certaines professions. À l'exception des omnipraticien.ne.s, les professionnel.le.s sont en moyenne plus âgé.e.s et donc plus proches d'un départ à la retraite.

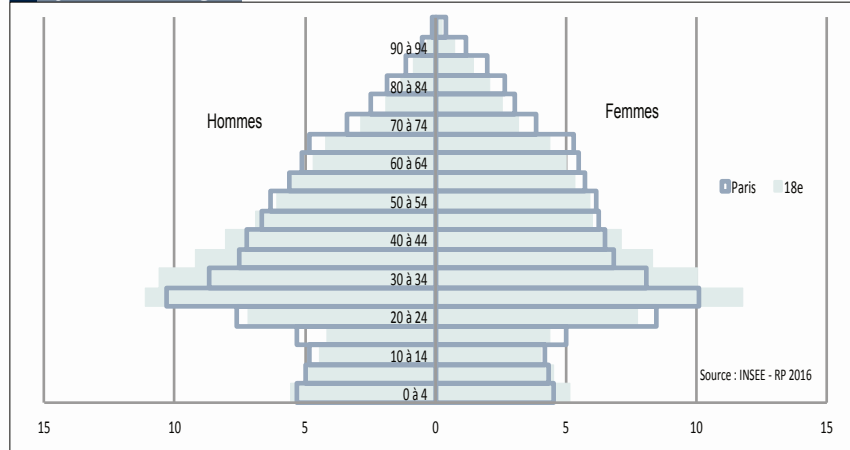
Démographie générale

Une population familiale, mais dont le vieillissement récent est plus marqué qu'à l'échelle parisienne

Avec 195 100 habitant.e.s, le 18^e est l'un des arrondissements les plus peuplés de la capitale, derrière le 20^e et le 15^e. Toutefois, si son nombre d'habitant.e.s diminue sur la période récente à l'image de la population parisienne, cette baisse est plus élevée que celle enregistrée pour Paris, soit -4 % (contre -3 % pour la capitale).

Le 18^e se caractérise par une population de moins en moins familiale : même si la part d'enfants âgés de moins de 5 ans reste légèrement plus importante qu'à Paris, (*figure 1*), il enregistre une baisse de -10 % du nombre d'enfants de moins de 15 ans sur la période récente (contre -5 % pour Paris). La tranche d'âge des 30-44 ans reste la plus représentée dans le 18^e (environ 27 % de ses habitant.e.s contre 22 % pour Paris). Enfin, le vieillissement de la population est moins marqué dans le

1 Pyramide des âges



18^e, avec une part de personnes âgées de 75 ans et plus moins élevée qu'à Paris, à l'image des arrondissements du nord-est parisien (6 % contre 8 % pour Paris).

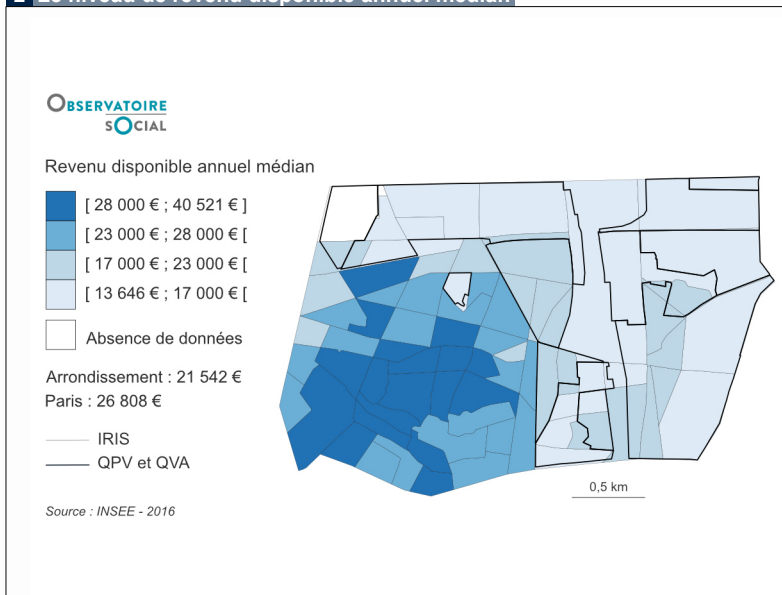
Un revenu médian parmi les plus bas de la capitale, notamment chez les seniors

Avec un revenu annuel médian disponible d'environ 21 500 €, le 18^e enregistre l'un des plus bas niveaux de vie de la capitale, juste derrière le 19^e et le 20^e. Pour les seniors, le revenu médian est encore plus

bas et avoisine 19 700 € pour les 60-74 ans (contre 27 000 € environ pour Paris) et atteint 21 200 € pour les 75 ans et plus (contre 29 000 € environ pour Paris).

À l'échelle infra-territoriale, les quartiers situés au nord et à l'est du 18^e enregistrent les niveaux de revenu les plus bas, avec une médiane inférieure à 17 000 €. (*figure 2*) Ces derniers sont d'ailleurs intégrés en majorité à la géographie prioritaire parisienne. Aussi, le quartier Politique de la ville Compans-Pelleport enregistre un revenu médian de 14 320 €.

2 Le niveau de revenu disponible annuel médian



Environnement et cadre de vie

L'état de santé des individus dépend en partie des conditions environnementales dans lesquelles ils vivent (cadre de vie, expositions à des pollutions et nuisances). Le territoire parisien est marqué par certaines spécificités, qui déterminent des facteurs de risque pour la santé des Parisien.ne.s, en particulier : la densité du tissu urbain de la ville et l'usage encore importante de la voiture, les conditions de logements dégradées liées en partie à la suroccupation des logements, ou la place encore relativement restreinte des espaces verts et de la végétation, qui représentent des facteurs positifs pour la santé.

Un niveau de pollution de l'air plus élevé qu'à Paris

Dans le 18^e, les niveaux les plus élevés de pollutions atmosphérique et de bruit lié aux transports s'enregistrent au niveau des principaux axes routiers de l'arrondissement, c'est-à-dire aux abords des boulevards des Maréchaux et du Périphérique (au nord), du boulevard de la Chapelle (au sud), de l'avenue de Clichy (à l'ouest) et de la rue Marx Dormoy (à l'est). Dans le centre de l'arrondissement, les voies ferrées et le Boulevard Barbès enregistrent également des niveaux importants de pollutions atmosphérique et de bruit. (figure 3)

Ainsi, à l'échelle de l'arrondissement, la proportion d'habitant.e.s exposé.e.s à des niveaux de dioxyde d'azote (NO₂) est plus élevée qu'en moyenne à Paris, soit environ 44 %, des habitant.e.s du 18^e. Ce nombre est toutefois en nette diminution ces dernières années, à l'image de la tendance parisienne. (figure 4)

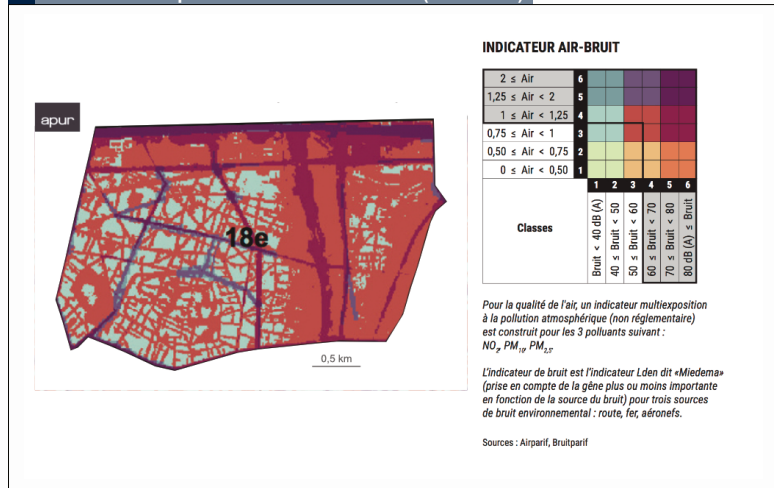
En ce qui concerne le bruit lié aux transports, environ 127 000 habitant.e.s du 18^e sont exposé.e.s à leur domicile à un niveau sonore supérieur à 60 dB(A), soit environ 62 % de la population du 18^e, une proportion similaire à celle de Paris.

4 L'exposition au dioxyde d'azote

Population exposée à des concentrations de dioxyde d'azote (NO ₂) supérieures à la valeur réglementaire ⁽¹⁾	18 ^e	Paris
2018	86 000 (44 %)	700 000 (32 %)
2017	108 000 (55 %)	1 000 000 (46 %)
2016	117 000 (60 %)	1 100 000 (50 %)

⁽¹⁾ Concentration moyenne annuelle de NO₂ > valeur limite annuelle (40 µg/m³). En 2018, minimum de 10 % dans le 16^e arrondissement et maximum de 64 % dans le 19^e arrondissement. Source : Airparif

3 Les niveaux de pollution de l'air et de bruit (2012-2016)



Un taux de logements suroccupés supérieur à celui de Paris

Un logement est considéré comme suroccupé si le nombre de pièces est inférieur ou égal au nombre d'occupants (cette définition exclut les personnes seules). Ainsi, dans le 18^e arrondissement, 28 % des ménages vivent dans des logements suroccupés, une proportion supérieure à la moyenne parisienne et proche de la proportion la plus élevée de Paris, enregistrée dans le 19^e arrondissement (31 %). (figure 5)

Un accès inégal aux espaces végétalisés dans le 18^e

La surface moyenne de végétation sur l'arrondissement (toute végétation confondue) est d'environ 5 m² par habitant.e, contre une moyenne parisienne de 8 m² de (Ville de Paris-Aérodata, traitement Apur).

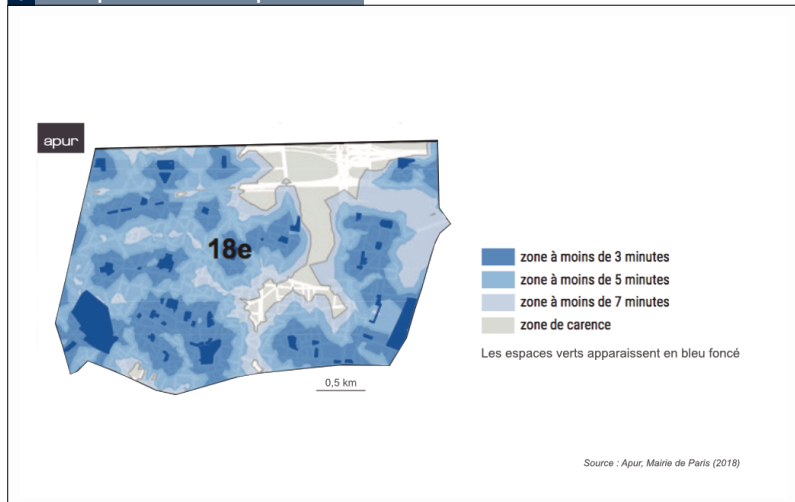
5 Ménages en situation de suroccupation

	Ménages en situation de suroccupation
18 ^e	13 975 (28 %)
Paris	127 010 (23 %)

Source : INSEE (RP 2016), traitement Apur

Toutefois, grâce à la présence de squares et jardins (cimetière de Montmartre, jardin d'Eole, square Louise Michel, etc.), 96 % de la population de l'arrondissement ont accès à un espace vert public à moins de 500 mètres. L'accessibilité à un espace vert est moins bonne dans une large part du quartier de la Goutte d'Or (secteur fortement peuplé), et dans une zone comprise entre la porte de la Chapelle et la porte de Clignancourt. De nouveaux espaces végétalisés ont été ouverts ces dernières années (le parc Chapelle-Charbon, le square Françoise-Hélène Jourda, le jardin de l'impasse de la Chapelle, et le square Louise de Marillac).

6 Le temps d'accès aux espaces verts



État de santé et recours aux droits et à l'offre de santé et de prévention

Des indicateurs d'état de santé en moyenne moins favorables qu'à Paris, notamment en géographie prioritaire

Les espérances de vie sur le 18^e arrondissement sont inférieures aux moyennes parisienne et d'Ile-de-France. Avec le 19^e, le 18^e arrondissement présente l'espérance de vie générale à la naissance la plus faible de Paris, soit 82,3 ans. Ainsi, un homme né entre 2012 et 2015, domicilié dans le 18^e arrondissement, présente un nombre d'années de vie moyen de 79,9 ans, contre 81,6 ans en moyenne à Paris. (figure 7)

Les taux standardisés de mortalité générale et prématurée sont également plus importants qu'à l'échelle parisienne et régionale, chez les hommes comme les chez femmes. Ainsi, le 18^e enregistre 185 décès prématurés (chez les habitant.e.s âgé.e.s de moins de 65 ans) en moyenne par an sur la période 2012-2015, pour 100 000 individus, soit le nombre de décès le plus élevé des arrondissements parisiens (152 pour Paris). (figure 8)

7 L'espérance de vie à la naissance et à 60 ans

Espérance de vie	À la naissance (2010-2013)	À la naissance chez les hommes	À la naissance chez les femmes	À 60 ans chez les hommes	À 60 ans chez les femmes
18 ^e	82,3	79,9	85,8	24,2	28,2
Paris	84,0	81,6	87,1	25,1	29,3
Île-de-France	83,1	80,7	86,2	24,2	28,4

Source : Inserm CépiDC dans Intersanté ORS IdF (2012-2015)

8 La mortalité générale et prématurée

Taux de mortalité pour 100 000	Générale	Générale chez les hommes	Générale chez les femmes	Prématurée	Prématurée chez les hommes	Prématurée chez les femmes
18 ^e	681	858	545	185	251	121
Paris	597	769	479	152	204	106
Île-de-France	655	841	522	156	209	107

Source : Inserm CépiDC dans Intersanté (2012-2015)

Avec près de 25 200 personnes en affections longue durée (ALD) au 1^{er} janvier 2019, le 18^e arrondissement présente un taux d'ALD légèrement inférieur à celui de la moyenne parisienne (13 %, contre 14 % pour Paris). (figure 9) Les personnes en ALD bénéficient de ce dispositif pour une trentaine de pathologies dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongement et coûteux. À noter que certaines personnes concernées par ces mêmes pathologies peuvent faire le choix de ne pas bénéficier de ce statut (couverture complémentaire suffisante, crainte d'une stigmatisation, ...).

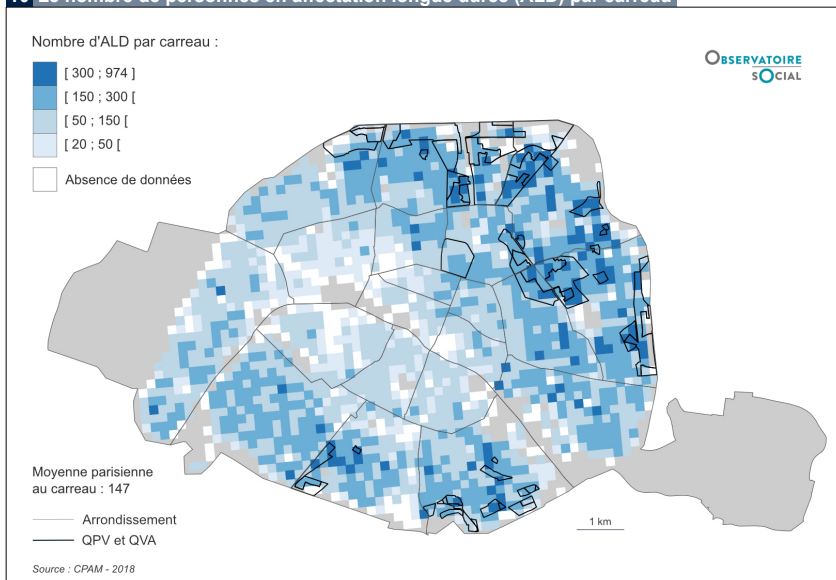
À l'échelle infra-territoriale, le nombre de personnes en ALD varie nettement d'un quartier à l'autre, en écho les disparités territoriales en matière de niveau de vie précédemment identifiées. En effet, certains secteurs (« carreaux »), accueillent un nombre de personnes en ALD supérieur à la moyenne parisienne : Paris compte en moyenne 147 personnes par carreau en ALD, un effectif près de trois à sept fois plus élevé dans certains quartiers du 18^e, notamment intégrés à la géographie prioritaire, au nord et à l'est de l'arrondissement, ainsi que le long des voies ferrées. (figure 10)

9 Les personnes en affectation longue durée (ALD)

	Nombre d'ALD en 2019	% de femmes parmi les personnes en ALD	Taux d'ALD (sur la population affiliée CPAM)
18 ^e	25 211	48 %	13 %
Paris	273 801	50 %	14 %

Source : CPAM de Paris (2019)

10 Le nombre de personnes en affectation longue durée (ALD) par carreau



Un des taux de déclaration de médecin traitant les plus bas de Paris

Au 1^{er} janvier 2019, 57 545 habitant.e.s du 18^e n'avaient pas déclaré de médecin traitant auprès de la CPAM de Paris, soit 30 % de l'ensemble des affiliés (hors bénéficiaires de l'AME) (figure 11), une proportion supérieure à celle enregistrée à Paris (26 %). Il s'agit d'une tendance inverse à celle des arrondissements du nord-est parisien : avec un niveau de vie globalement similaire, le 19^e et le 20^e affichent une proportion de non-déclaration d'un médecin traitant proche de 25 %. Le 18^e se rapproche quant à lui des arrondissements les plus aisés de Paris (29 % pour le 16^e).

En 2019, près de 151 700 personnes domiciliées dans le 18^e arrondissement avaient consulté un médecin généraliste exerçant en libéral au moins une fois les deux dernières années, soit 78 % des personnes affiliées à la CPAM, une proportion légèrement plus élevée que celle de Paris. Cet accès aux soins est plus élevé chez les jeunes du 18^e âgés de 16 à 24 ans, que chez les personnes âgées de 65 ans et plus. (figure 12)

11 La déclaration d'un médecin traitant

Taux de personnes n'ayant pas déclaré de MT ⁽²⁾	Total	Femmes	Hommes
18 ^e	30 %	23 %	35 %
Paris	26 %	23 %	30 %

Source : CPAM de Paris (2019)

12 La consultation chez un médecin traitant

Personnes ayant consulté au moins 1 fois un MG en 2017-2019 ⁽²⁾	Total	16-24 ans	65 ans et plus
18 ^e	78 %	68 %	81 %
Paris	77 %	67 %	82 %

Source : CPAM de Paris (2017-2019)

⁽²⁾ Parmi les personnes affiliées à la CPAM de Paris.

13 La participation aux dépistages des cancers

Taux de participation aux dépistages ⁽³⁾	Cancer colorectal	Cancer du sein	Cancer du col de l'utérus
18 ^e	14 %	48 %	38 %
Paris	16 %	50 %	38 %

⁽³⁾ Parmi les personnes du régime général hors SLM 2018.

Source : SIAM, CPAM de Paris 2018

La file active des Centres de santé Ville de Paris

Deux centres de santé gérés par la Ville de Paris sont implantés sur le 18^e : le Centre de santé Marcadet et le Centre dentaire de la Porte Montmartre. En 2017, près de 9 500 patient.e.s sont venu.e.s consulter dans ces centres (environ 7 500 patient.e.s au centre Marcadet et 2 000 au centre de la Porte Montmartre). Respectivement 57% et 68% les patient.e.s n'avaient pas de couverture santé, des proportions inférieures à celle enregistrée pour l'ensemble des files actives des centres de santé gérés par la Ville de Paris. (figure 15)

La majorité des patient.e.s étaient, logiquement, domicilié.e.s dans le 18^e arrondissement (plus de 65 % de la file active parisienne ayant consulté dans ces deux centres). Certaines personnes domiciliées dans le 18^e ont par ailleurs consulté dans d'autres centres : elles représentent 11% des patient.e.s parisiens du centre Au maire volta, et 8% de la file active parisienne d'Edison (13^e). (figure 16)

15 La couverture de santé des patients des centres de santé Ville de Paris

% des personnes ayant consulté selon leur couverture de santé	Centre de santé Marcadet	Centre de santé dentaire Porte Montmartre	Ensemble des centres de santé Ville de Paris
Aucune	57%	68%	74 %
CMU-C	12%	20%	15 %
ACS	4%	5%	4 %
AME	2%	5%	3 %
Autres	2%	2%	3 %
Total	100%	100%	100 %

Source : BASCS, DASEX, 2019

16 Le lieu de résidence des patients des centres de santé Ville de Paris

% de personnes ayant consulté dans un CS / domiciliation	Hors Paris	Paris	18 ^e (parmi les Parisiens)
Au maire volta - 3 ^e	44 %	56 %	11 %
Eastman (dentaire) - 13 ^e	13 %	87 %	2 %
Edison - 13 ^e	37 %	63 %	8 %
Épée de bois - 5 ^e	35 %	65 %	5 %
Marcadet - 18 ^e	31 %	69 %	69 %
Porte Montmartre - 18 ^e	29 %	71 %	66 %
Tisserand - 14 ^e	17 %	83 %	1 %
Ensemble	32 %	68 %	15 %

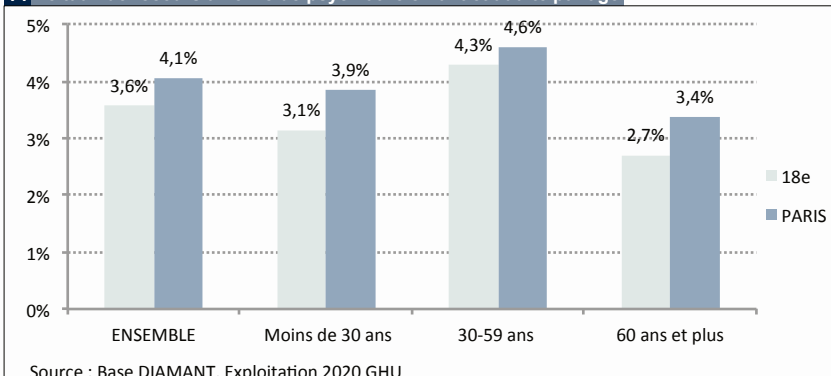
Source : BASCS, DASEX, 2019

En décembre 2018, les taux de participation aux dépistages des cancers étaient inférieurs à ceux de Paris parmi la population du 18^e : pour le cancer du sein (48 % contre 50 % pour Paris) et pour le cancer colorectal (14 % contre 16 % pour Paris). (figure 13)

Enfin, avec près de 7 000 patient.e.s bénéficiaires d'au moins une consultation dans le secteur psychiatrique public et privé (hors libéral), le 18^e présente en 2020 un taux de recours inférieur à celui de l'ensemble Parisien.ne.s, et ceux pour l'ensemble des tranches d'âge.

Ainsi, parmi les moins de 30 ans domiciliés dans le 18^e, environ 3 % ont eu recours à une consultation adulte ou infanto-juvénile au sein du 18^e ou ailleurs. (figure 14)

14 Le taux de recours à l'offre de psychiatrie enfant et adulte par âge



Des taux de recours à la CMU-C/ACS et à l'AME les plus élevés de Paris

Au 1^{er} janvier 2019, le 18^e compte 33 910 bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS domiciliés dans l'arrondissement, soit 17% de la population affiliée au régime général, la proportion la plus élevée de Paris (9 % en moyenne). (figure 17) Depuis novembre 2019, ces deux aides (CMU-C et ACS) ont fusionné : elles sont désormais remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS).

Le taux de recours à la CMU-C suit globalement une tendance similaire à celle de Paris selon le sexe, et selon les tranches d'âge, à l'exception des jeunes âgés de 16 à 24 ans et des 25-34 ans qui présentent un taux de recours plus élevé, soit respectivement 27 % et 18 %, contre 12 % et 6 % à l'échelle parisienne. (figure 18) Outre une situation de « non recours », cet écart peut traduire également une population en moyenne davantage éligible (qui présenterait un niveau de vie en moyenne inférieur à celui des Parisien.ne.s pour ces tranches d'âge). À l'échelle infra-territoriale, le taux de recours à la CMU-C est plus élevé dans les quartiers qui présentent les plus faibles niveaux de revenus, en lien avec la présence d'une population en moyenne plus éligible à l'aide (attribution sous conditions de ressources), notamment au sein de la géographie prioritaire au nord et à l'est du 18^e. (figure 19)

17 Les bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS

Taux de recours ⁽⁴⁾	CMU-C + ACS	
	Effectif	%
18 ^e	33 910	17 %
Paris	177 479	9 %

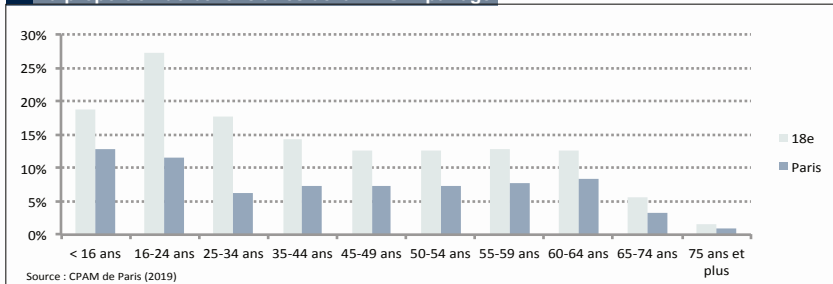
⁽⁴⁾ Parmi les personnes affiliées à la CPAM de Paris.
Source : CPAM de Paris (2019)

20 Les bénéficiaires de l'AME

Bénéficiaires de l'AME pour 1000 habitants	Total	Moins de 25 ans	65 ans et plus
18 ^e	29 % 5 967	23 ‰	6 ‰
Paris	18 % 39 231	12 ‰	3 ‰

Source : CPAM de Paris (2019), INSEE RP (2016)

18 La proportion de bénéficiaires de la CMU-C par âge



Ainsi, dans le 18^e, 15 % des habitant.e.s des quartiers politique de la ville et de veille active recourent à la CMU-C, une proportion légèrement plus élevée que l'ensemble des quartiers prioritaires parisiens (14 %).

Au 1^{er} janvier 2019, près de 6 000 personnes sont bénéficiaires de l'AME et domiciliées dans le 18^e arrondissement. Pour 1 000 habitant.e.s du 18^e, la proportion de bénéficiaires est l'une des plus élevées de Paris avec celle du 12^e (proche de 30 ‰ contre 18 ‰ pour Paris). (figure 20) À noter que parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'AME en France métropolitaine, la moitié est domiciliée à Paris et dans le département de Seine-Saint-Denis.

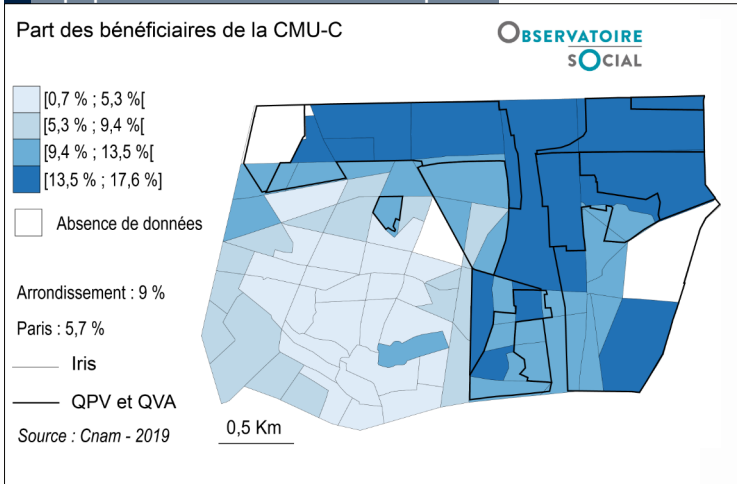
Un recours à la PMI plus élevé qu'en moyenne à Paris

Avec près de 2 900 naissances domiciliées en 2017, le 18^e enregistre à l'image de la tendance parisienne une baisse du nombre de naissance depuis 2009. (figure 21) L'âge moyen des mères à la naissance dans le 18^e est proche de la moyenne parisienne, soit 31,2 ans en 2017. 6 % des nouveau-nés sont nés prématurément, soit une proportion similaire à celle de Paris.

Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant, en organisant des consultations de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. A Paris, la priorité est donnée aux enfants âgés de moins de 3 ans.

Ainsi, le 18^e compte huit centres de PMI sur son territoire dont sept en gestion directe. En 2017, 4 097 enfants ont été vus au moins une fois en PMI, pour un acte de puériculture (soit 97 % des enfants âgés de moins de 1 an domiciliés dans le 18^e, contre 85 % pour Paris) et/ou en consultation médicale (54 % des enfants de moins de 1 an domiciliés dans le 18^e, contre 50 % pour Paris).

19 La proportion de bénéficiaires de la CMU-C par IRIS



21 Les naissances domiciliées dans l'arrondissement

	18 ^e	Paris
Naissances domiciliées en 2017	2 903	27 419
Évolution (2009-2017)	-531 -15 %	-12 %
Certificats de santé enregistrés	2 587	24 733
Naissances prématurées < 37 semaines d'aménorrhée	161 6 %	6 %
Nouveau-nés avec un poids de naissance < 2500 g	185 7 %	7 %
Nouveau-nés dont la mère est âgée de 19 ans ou moins	30 1 %	1 %
Nouveau-nés dont la mère est âgée de 40 ans ou plus	206 8 %	8 %

Source : DFPE, Unité épidémiologie, 2017

22 Les élèves de grande section de maternelle diagnostiqués obèses

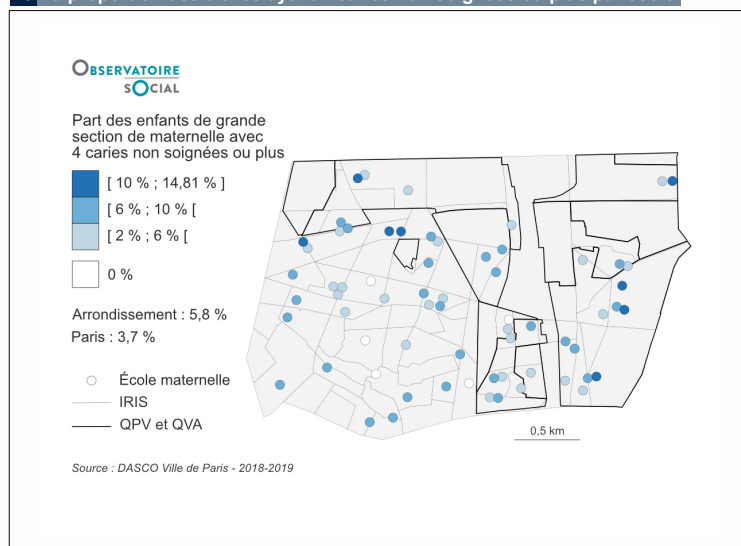
% des élèves GS diagnostiqués avec un IMC > 97 ^e percentile ⁽⁵⁾	18 ^e	Paris
REP+ / REP / CAPPE	5 % 54	8 % 322
Hors REP / CAPPE	3 % < 10	5 % 342
Total (parmi ceux ayant fait l'objet d'un dépistage)	5 % 56	6 % 664

⁽⁵⁾ En France, l'insuffisance pondérale est définie par un IMC inférieur au 3^e percentile, tandis que le surpoids est défini par un IMC au-delà de la courbe du 97^e percentile. Source : DFPE, Unité épidémiologie, 2017

Une fois scolarisés, les enfants âgés de plus de 3 ans sont pris en charge par la Santé scolaire qui réalise des bilans de santé et des examens à la demande. La santé scolaire intervient dans les différentes écoles du premier degré du secteur public. Ainsi, 6 % des élèves parisiens de grande section de maternelle ayant fait l'objet d'un dépistage sur l'année scolaire 2018/2019 ont été diagnostiqués en surpoids, avec un IMC supérieur au 97^e percentile (soit 664 élèves). Cette proportion est légèrement inférieure dans les écoles du 18^e arrondissement, où elle atteint 5 %. (figure 22)

La proportion d'enfants ayant 4 caries ou plus dans une classe ayant fait l'objet d'un dépistage peut également être appréhendée comme un indicateur de précarité sociale ; d'ailleurs, elle corrèle globalement avec les écoles implantées dans les quartiers qui présentent des indicateurs de précarité plus importants que la moyenne parisienne, majoritairement situés dans le nord-est, l'est et le sud parisien. Ainsi, également dans le cadre de ces dépistages, 1 160 élèves ont été diagnostiqués avec 4 caries ou plus non soignées, soit 4,3 % des élèves ayant bénéficié de la consultation. Le 18^e présente une proportion plus élevée (près de 6 %), qui varie en outre d'une école à une autre. En effet, certaines écoles situées au nord et à l'est de l'arrondissement enregistrent des taux supérieurs, soit jusqu'à 15 % des élèves dépistés ; certaines d'entre elles sont situées en dehors d'un quartier prioritaire (figure 23)

23 La proportion des élèves ayant 4 caries non soignées ou plus par école



Par ailleurs, 674 jeunes du 18^e arrondissement ont réalisé en 2018 une consultation dépistage « MT dents », soit 1,6 % des moins de 25 ans domiciliés dans le 18^e et affiliés à la CPAM (proportion similaire à celle de Paris).

605 élèves du 18^e scolarisés dans le premier degré bénéficient d'un Projet d'accueil individuel (PAI) en 2016/2017, soit près de 5% de l'effectif total. Ainsi, ce sont 2,8 % des enfants scolarisés dans le 18^e qui bénéficient d'un PAI asthme une proportion similaire à celle de Paris. Enfin, 153 élèves bénéficient d'un Plan personnalisé de scolarisation (PPS) pour trouble d'autisme, troubles sévères du comportement, ou troubles psychologiques (environ 1,2 % des élèves du 1^{er} degré scolarisés dans le 18^e, une proportion similaire à celle de Paris).

Offre en matière de santé et de promotion de la santé

Un taux de couverture des professionnel.le.s de santé moins élevé qu'à Paris, mais davantage conventionné.e.s en secteur 1

Au 1^{er} janvier 2019, le 18^e recense près de 680 professionnel.le.s de santé libéraux exerçant en cabinet principal, soit 6 % de l'ensemble de l'effectif à l'échelle parisienne. (figure 24)

L'arrondissement présente toutefois un taux de couverture inférieur à celui de Paris dans la majorité des professions, et notamment chez les médecins (12,3 médecins pour 10 000 habitant.e.s contre 35,7 pour Paris). Au total, le 18^e compte 35 professionnel.le.s de santé pour 10 000 habitant.e.s, soit la proportion la plus faible de Paris.

L'offre de santé libérale ainsi que celle des Centres de santé est majoritairement implantée dans le centre et le sud-est de l'arrondissement. Certaines « zones blanches » sont notamment identifiées au nord du 18^e, le long du périphérique, au sud-ouest ainsi qu'au nord-est. (figure 24)

A l'exception des pédiatres, la part de professionnel.le.s exerçant dans le 18^e arrondissement et conventionné.e.s en Secteur 1 est supérieure à celle de Paris. Ainsi, parmi les médecins omnipraticiens, près de 82 % sont conventionnés Secteur 1, contre 64 % en moyenne à Paris. (figure 25)

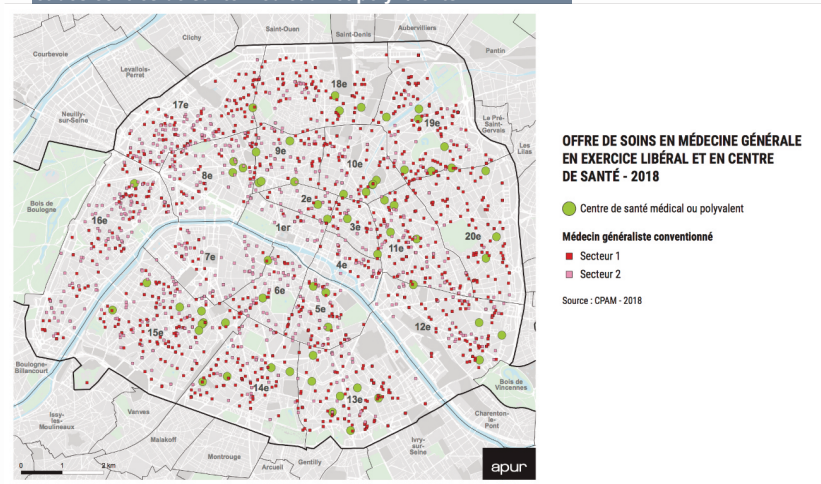
Toutefois, la proportion de professionnel.le.s âgé.e.s de 65 ans et plus est supérieure dans le 18^e arrondissement qu'à l'échelle parisienne dans certaines professions. À l'exception des omnipraticien.ne.s, les professionnel.le.s sont en moyenne plus âgé.e.s et donc plus proches d'un départ à la retraite. (figure 26) Chez les pédiatres, c'est un.e professionnel.le sur deux (contre 41 % à Paris).

24 Les taux de couverture des professionnel.le.s de santé par habitant.e

Professionnels de santé libéraux ⁽⁶⁾	18 ^e	Paris	%	Taux de couverture (10 000 habitants 18 ^e)	Taux de couverture (10 000 habitants Paris)
Médecins	240	7 828	5%	12	36
- dont omnipraticiens	118	2 409	5%	6	11
- dont spécialistes	122	5 419	5%	6	25
Chirurgiens-dentistes	83	2 263	6%	4	10
Sages-femmes	13	236	12%	1	1
Infirmiers	94	1 647	8%	5	8
Masseurs kinésithérapeutes	145	3 146	7%	7	14
Orthophonistes	65	805	8%	3	4
Orthoptistes	5	119	5%	0,3	0,5
Pédicures	33	685	8%	2	3
Total	678	16 729	6%	35	76

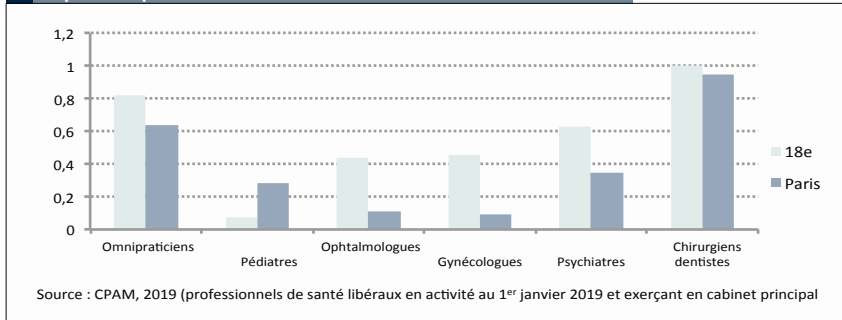
⁽⁶⁾ Professionnels de santé libéraux en activité au 1^{er} janvier 2019 et exerçant en cabinet principal. Source : CPAM, 2019

25 La localisation des omnipraticiens libéraux de secteur 1 et 2 et des centres de santé médicaux et polyvalents



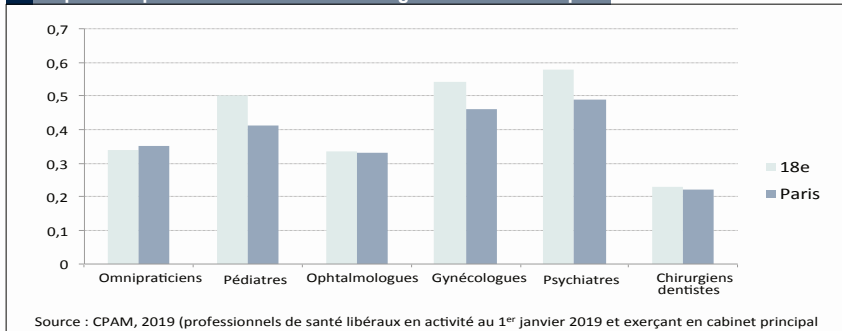
OFFRE DE SOINS EN MÉDECINE GÉNÉRALE EN EXERCICE LIBÉRAL ET EN CENTRE DE SANTÉ - 2018
 ● Centre de santé médical ou polyvalent
 ■ Médecin généraliste conventionné
 ■ Secteur 1
 ■ Secteur 2
 Source : CPAM - 2018

26 La part des professionnel.le.s de santé conventionné.e.s secteur 1



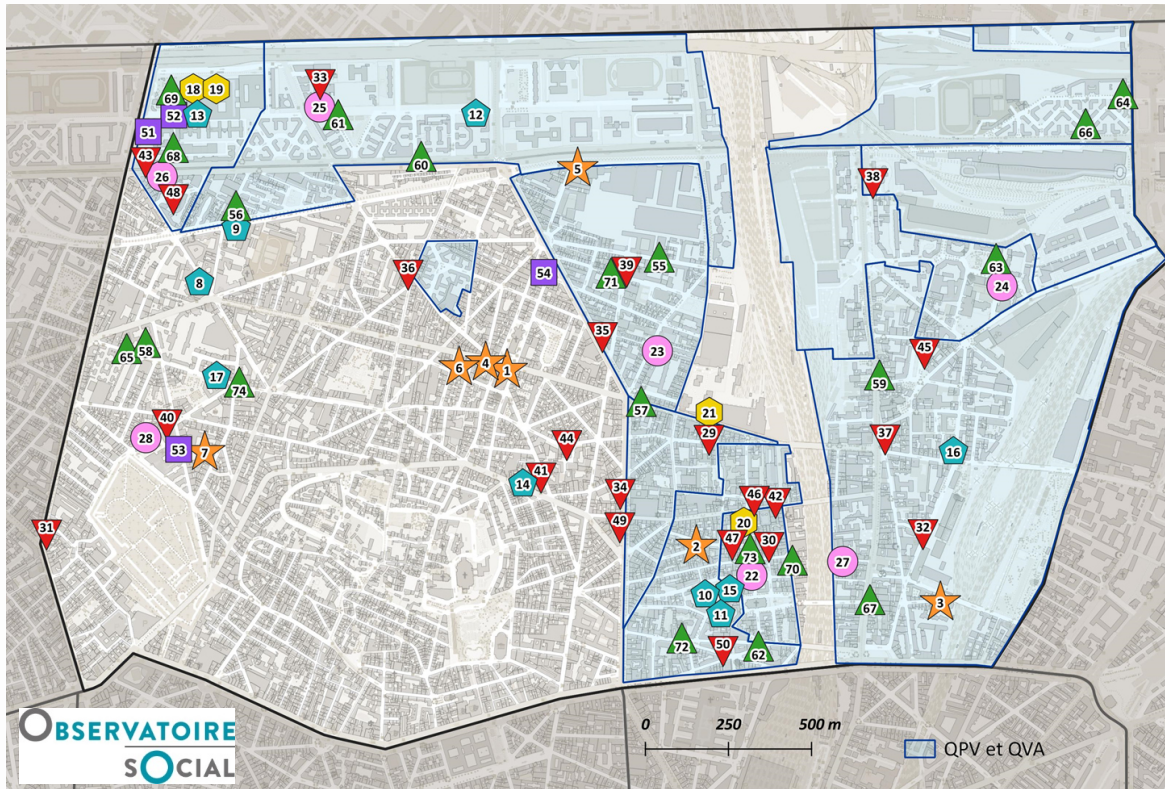
Afin de promouvoir le maintien d'une offre de soins au tarif opposable, la Ville de Paris propose un dispositif d'aide à l'installation des médecins libéraux de Secteur 1 en cabinet de groupe. Ce dispositif, Paris Med', propose une aide financière en échange de l'engagement des professionnel.le.s à s'installer dans une zone déficitaire et à exercer en Secteur 1.

27 La part des professionnel.le.s de santé âgé.e.s de 65 ans et plus



Dans le 18^e, au 1^{er} juillet 2018, ce sont ainsi 98 médecins omnipraticiens, 28 spécialistes, 11 sages-femmes, 149 kinés et 97 infirmiers nouvellement installé.e.s dans le cadre de ce dispositif, soit 383 professionnel.le.s. Enfin, trois maisons de santé pluridisciplinaires ont pu ouvrir leurs portes grâce à ce dispositif.

L'offre de soins et de prévention du 18^e arrondissement



<p>Information et accès aux droits</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Mairie du 18e 2 Point d'Accès aux Droits 3 PIMMS Paris Nord Est 4 CASVP - SSP (Ville de Paris) 5 CPAM Clignancourt 6 CASVP (Ville de Paris) 7 Maison des Aînés et des Aidants Nord Ouest (8e, 17e, 18e) <p>Addictions</p> <ul style="list-style-type: none"> 8 CSAPA Vauvenargues (ANPAA) 9 Association Alcool Vie Libre 10 CAARUD Espoir Goutte d'Or (Aurore) 11 STEP Espoir Goutte d'Or (Aurore) 12 CAARUD La Boutique 18 (Oppelia) 13 Consultation - Unité de soins ECIMUD - Bichat Claude Bernard 14 Coordination Toxicomanie 15 CSAPA Espoir Goutte d'Or (Aurore) 16 CSAPA SLEEP IN (Groupe SOS) 17 CSAPA CASAT La Terrasse <p>Prévention et dépistage</p> <ul style="list-style-type: none"> 18 CeGIDD - Hôpital Bichat Claude Bernard 19 CPEF - Hôpital Bichat Claude Bernard 20 CPEF - Pôle Santé Goutte d'Or 21 PMI Ordener <p>PMI</p> <ul style="list-style-type: none"> 22 PMI Cavé 	<ul style="list-style-type: none"> 23 PMI Boindod 24 PMI Tchaïkovski 25 PMI Binet 26 PMI Ney 27 PMI La Chapelle 28 PMI Carpeaux <p>Accès aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> 29 Centre de santé Marcadet 30 ADMD Myrha 31 Polyclinique de La Fourche 32 Centre de santé Marie-Thérèse 33 Centre dentaire Porte Montmartre 34 Centre de santé AST médico-dentaire 35 Centre de santé dentaire Ormano 36 Centre dentaire Assurance Maladie Poteau 37 Centre dentaire DENTEGO Marx Dormoy 38 Centre dentaire La Chapelle 39 Centre RATP Clignancourt 40 Centre d'Odontologie Bretonneau 41 Pôle de santé pluridisciplinaire Ramey 42 MSP Goutte d'Or 43 MSP Epinettes-Grandes carrières 44 MSP Mathagon 45 Maison Médicale de la Madone 46 MSP Hors les Murs Goutte d'Or 47 Pôle de Santé Goutte d'Or 48 Association pour le développement de la santé des femmes (ADSF) 49 Acceptess-T 50 URACA - Basiliade 	<p>Hôpitaux et PASS</p> <ul style="list-style-type: none"> 51 Hôpital Bichat Claude Bernard - GHU - Hospitalisation 52 PASS Hôpital Bichat Claude Bernard 53 Hôpital Gériatrique Bretonneau 54 Centre Hospitalier post urgence - Adolescents (CIAPA) <p>Santé Mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> 55 CMP Société Philanthropique 56 CMP Dofus et CATT P Atelier 57 CMP Montmartre 58 CMP Foyer de post cure psychiatrique et CATT Carpeaux 59 CMP et AATP l'Intermède 60 Polyclinique de Pédopsychiatrie Jenny Aubry 61 Association CAIREP Centre d'Aide d'Interaction et de Recherche Ethnopsychologique 62 Association TRACES 63 Ecoute Inter Culturelle dans un Dispositif InterPsy (EIDIP) 64 Groupe d'Aide Ethno-Psychologique (GAEP) 65 Consultation Etnopsychiatrique et Thérapie familiale 66 Unité d'Hospitalisation Mère-Enfant "La Pomme" 67 CAMPS Les papillons blancs 68 Unité d'hospitalisation Adulte - GHU Paris Psychiatrie Neurosciences 69 Service de Psychiatrie et addictologie APHP Bichat 70 CMPP Moulin vert 71 Lieu d'Ecoute et d'Accueil (LEA) Olga Spitzer 72 Psychologue du commissariat du 18ème 73 CAPP Cavé (Ville de Paris) 74 Equipe de liaison psychiatrique (ELP)
--	---	---

Les dispositifs de prévention et de promotion de la santé au sein des territoires

La Ville de Paris s'est engagée dans une politique volontariste pour améliorer la santé des Parisiens et des Parisiennes. Face aux grands enjeux de santé rencontrés sur le territoire parisien, la collectivité développe notamment :

1. L'accès aux soins de premier recours, gratuit ou sans dépassement d'honoraires (centres de santé et dentaire, Cegidd, centres de vaccination, centres médico-sociaux, CPEF, PMI, etc.) et l'aide à l'installation de collectifs de soignants libéraux dans les quartiers touchés par la désertification médicale (Paris Med).

2. Des actions dans les champs de la prévention et de la promotion de la santé, portées et organisées par les Équipes territoriales de santé (ETS), orientées en particulier vers les publics les plus vulnérables et les plus isolés. Au sein des ETS, les chef.fe.s de projet en Promotion de la santé et réduction des inégalités, les coordinatrices Ateliers Santé Ville (ASV), les chef.fe.s de projet en santé mentale et résilience déclinent localement de nombreux plans et/ou dispositifs parisiens ou nationaux (Plan parisien de santé environnementale, Paris qui sauve, Contrat Jeunesse d'Arrondissement, Vers Paris sans sida, Semaines d'Information en Santé Mentale, Moi(s) sans tabac, Octobre Rose, ...).

A ce titre, les ETS mobilisent les différents services et les partenaires institutionnels et associatifs qui œuvrent dans le champ de la santé et de ses déterminants dans des dynamiques intersectorielles et transversales. En effet, la plupart des actions sont menées dans un cadre partenarial, auprès de l'APHP, du GHU Psychiatrie Neurosciences, de l'ARS, de la CPAM, des partenaires associatifs, des mairies d'arrondissement, des professionnel.le.s de santé du territoire etc.

Ainsi au travers de ces actions les ETS ont pour rôle de faire vivre la démocratie en santé au plus près des habitant.e.s. de leur territoire.

Les instances locales de coordination du 18^e

- **Le Conseil Local de Santé 18^e** est un espace de rencontre entre les différents acteurs de la ville (habitant.e.s, professionnel.le.s, institutions, associations, etc.) de différents secteurs (santé, social, animation, éducation, insertion, etc.).
- **Le Conseil Local de Santé Mentale** est un espace de concertation et de coordination entre les élu.e.s, la psychiatrie, les représentant.e.s des usagers.e.s et l'ensemble des professionnel.le.s du territoire. Il permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soin des personnes souffrant de troubles psychiques. Il a pour objectifs principaux de favoriser la connaissance mutuelle des ressources institutionnelles et associatives du territoire pour améliorer le réseau des acteurs et l'identification de l'offre par les habitant.e.s, de renforcer les actions de prévention santé auprès des publics vulnérables ainsi que d'améliorer la coordination entre les différents partenaires sociaux, médicaux et associatifs sur le suivi des patient.e.s en difficulté sur le plan psychique. Au sein du 18^e arrondissement, le RESAD (Réseau d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficulté) du CLSM est actif depuis Janvier 2019. Les groupes de travail « accès » et « maintien » dans le logement travaillent sur des outils afin d'optimiser le parcours de soins des personnes en souffrance psychique, notamment à destination des personnes qui entrent en pension de famille ou CHRS. Ils travaillent également à la création d'une fiche de signalement spécifique pour les bailleurs sociaux afin qu'ils puissent orienter leurs locataires vers le CMP, de manière homogène et faciliter le suivi. Le CLSM 18 est enfin très actif pour proposer différents évènements (Parcours urbain, Ciné-débat, théâtre forum, conférence...) dans le cadre des SISM : Semaines d'information en Santé Mentale.
- **La maison des aînés et des aidants Nord-Ouest (8^e, 17^e, 18^e)** : la M2A accueille gratuitement les Parisiens et Parisiennes de 60 ans et plus, ainsi que leurs proches aidants, leurs familles ou leur entourage, mais également les professionnel.le.s concerné.e.s par la prise en charge d'un senior, pour informer, orienter ou conseiller.

L'offre de prévention

- **Le Centre Paris Espace Cancer** (situé au 2 rue du Figuier, dans l'arrondissement du Centre) regroupe l'ensemble des compétences expertes de la Ville de Paris au profit de patient.e.s atteint.e.s de cancer (pendant ou après traitement), de leurs proches et de leurs aidants (durant la maladie ou le deuil). Il offre des prestations diverses en soins de support : permanences juridiques et sociales, accompagnement psychologique. Paris Espace Cancer propose également soutien, conseil et formation aux professionnel.le.s de santé.

- **Santé sexuelle, dépistages, contraception, IVG, violences** : le Dépistage et diagnostic du VIH et des infections sexuellement transmissibles-IST, le traitement des IST, les traitements post (TPE) et préexposition (PrEP) au VIH sont assurés en Centre Gratuit d'Information de Dépistage et Diagnostic (CeGIDD), avec ou sans rendez-vous, de façon anonyme ou non. La contraception, la réalisation des IVG médicamenteuses, le dépistage, diagnostic et traitement des IST sont également assurés gratuitement dans les Centres de Planification et d'éducation familiale (CPEF), sans autorisation parentale préalable pour les mineurs. Les CeGIDD et les CPEF prennent en charge les victimes de violences. Toutes ces activités sont également proposées au Centre de santé sexuelle de l'Hôtel-Dieu. Les habitant.e.s du 18^e peuvent être reçu.e.s dans les centres à proximité : CPEF Cavé (18^e), CeGIDD et CPEF Bichat (18^e).

- **Vaccination** : des consultations de vaccination sont proposées dans les centres de vaccination parisiens, sans condition de sectorisation. La Ville de Paris dispose de 7 centres de vaccinations gratuits où il est possible de bénéficier à la fois des vaccins obligatoires et des vaccins recommandés. Le Centre Bertheau, dans le 13^e réalise également des consultations de conseils aux voyageurs et y réalise les vaccinations obligatoires pour l'entrée dans certains pays (fièvre jaune...) Pour les habitant.e.s du 18^e, les centres de vaccination à proximité sont le CMS Boursault (17^e), et le centre de vaccination Cavé (18^e).

- **Tuberculose : le Centre de Lutte Anti Tuberculose (CLAT)** a sa cellule administrative basée au centre Bertheau (13^e) qui coordonne les actions de dépistage. Les habitant.e.s du 18^e peuvent être reçu.e.s au Centre médico-social Boursault (17^e).

- **Publics vulnérables et précaires** : des consultations médicales et sociales à destination des usager.e.s précaires et sans droits sociaux sont accessibles dans les 3 centres médico-sociaux (CMS) de la Ville, avec l'objectif de proposer simultanément une consultation médicale et une prise en charge sociale afin d'orienter le/la patient.e vers une structure de droit commun, type Centre de Santé. Les trois CMS sont situés dans le 14^e (Ridder), le 17^e (Boursault) et le 20^e (Belleville).

- **Santé mentale et résilience** : huit consultations de prise en charge du psycho-traumatisme sont proposées dans les centres de santé parisiens, à destination des publics victimes de violences (sexuelles, conjugales), d'attentats ou catastrophes naturelles. Dans le 18^e, les consultations sont ouvertes sur orientation des personnes déjà suivies au Centre de santé Marcadet et au CPEF Cavé.

- **Centre d'information, de dépistage et de diagnostic de la Drépanocytose (CIDDD)** : la structure est située au Centre Bertheau dans le 13^e. Un accueil est également possible au pôle santé Goutte d'Or (18^e).

- **Les Centres d'Adaptation Psycho Pédagogique (CAPP)** sont des structures pluridisciplinaires de prévention, d'aide et de soutien pour accompagner et favoriser l'adaptation et l'inclusion scolaires des élèves parisiens en difficultés scolaires. Trois principes structurants : intervention la plus précoce possible, interaction étroite avec l'école, accompagnement de la famille. Un CAPP est implanté dans le 18^e : le CAPP Cavé.

- **Paris Santé Réussite** : dispositif mis en place dans le cadre de la lutte contre les troubles des apprentissages en lien avec le protocole de lutte contre l'illettrisme de l'Education Nationale pour une prévention des troubles des apprentissages. Ce dispositif parisien reçoit des enfants des 10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissement. Hébergée dans les locaux du CMS Belleville, l'équipe est composée d'un médecin, d'un pédopsychiatre, d'orthophonistes, de neuropsychologues, et d'ergothérapeute.

- **Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)** sont des consultations gratuites et anonymes, destinées aux jeunes

consommateurs de substances psychoactives (cannabis, alcool, tabac, drogues de synthèse, cocaïne...) et à celles et ceux présentant des conduites addictives sans substance (jeux en ligne, jeux d'argent...). Elles peuvent également accueillir les familles, seules, afin de les conseiller et de les aider à trouver une démarche pouvant inciter leur enfant à dialoguer ou à consulter. Pour les habitant.e.s du 18^e, la structure de proximité se situe au CJC de l'ANPAA (19^e).

- **Les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)** assurent une prise en charge psycho-médicosociale pour toute personne (ou son entourage) ayant un problème avec l'alcool ou d'autres produits psychoactifs. Ils peuvent proposer un traitement de substitution aux personnes dépendantes aux opiacés. Les prestations sont gratuites, l'anonymat est assuré. La quasi-totalité des CSAPA a mis place des téléconsultations. Pour les habitant.e.s du 18^e, les structures de proximité sont les CSAPA Vauvenargues (18^e) et Mamottan (17^e).

- **Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)**, sont des lieux d'accueil de jour, qui s'adressent gratuitement aux usager.e.s de drogues dépendant.e.s les plus marginalisé.e.s, vivant dans des conditions sociales précaires et ne fréquentant pas le dispositif de soins spécialisés. Outre les structures implantées dans le 18^e (Coordination Toxicomanie, Charonne B18, Ego/Aurore), les habitant.e.s peuvent également se rendre au CAARUD Aides (Centre).

- **Salle de Consommation à Moindre Risques** : la première salle française de consommation à moindre risques (SCMR), portée par l'association Gaïa-Paris, a ouvert dans le 10^e arrondissement en octobre 2016. Les usager.e.s de drogues en situation de précarité peuvent venir s'injecter ou inhaler des produits, qu'ils/elles apportent eux même, sous la supervision de personnels qualifiés. L'association Gaïa propose également un accompagnement social des usagers accueillis. La salle est ouverte aux personnes majeures, elle est située 4, rue Ambroise-Paré (10^e).

Définition et construction des indicateurs

Démographie

Le revenu disponible d'un ménage : il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Pollution atmosphérique et bruit

Le territoire parisien concentre d'importantes sources de polluants atmosphériques et de bruit. Le trafic routier est la principale source de polluants à Paris (environ 2/3 des émissions de NO₂, environ la moitié des émissions de PM10 et PM2.5), suivi par le chauffage résidentiel (environ 1/3 des émissions de NO₂, environ 1/4 des émissions de particules). La pollution de l'air peut entraîner des pathologies respiratoires (asthme, bronchites chroniques, cancers, etc.), mais également cardiovasculaires et neurologiques. A Paris, les polluants atmosphériques les plus problématiques (dépassements réguliers des valeurs seuils) sont le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules (PM10 et PM2.5), dont les concentrations, malgré une tendance à la baisse ces dernières années, dépassent régulièrement les valeurs de référence. L'exposition chronique au bruit environnemental peut être à l'origine de gênes, de perturbations du sommeil et leurs conséquences (fatigue, diminution de l'efficacité au travail ou dans les apprentissages), ainsi que d'effets cardiovasculaires, d'acouphènes, voire d'effets psychosociaux.

Les niveaux de pollution atmosphérique et de bruit lié aux transports ont été caractérisés pour le territoire parisien à une échelle fine (maille de 9 mètres) grâce aux indicateurs construits par Airparif et Bruitparif dans le cadre de l'étude Ville de Paris-Apur « caractériser les inégalités environnementales, sociales et territoriales à Paris » (mars 2020).

- Pour la pollution de l'air, il s'agit d'un indicateur multipolluant reposant sur les données modélisées de dioxyde d'azote (concentration moyenne annuelle) et de particules PM10 (nombre de jours de dépassement du seuil journalier) et PM2,5 (concentration moyenne annuelle), rapportées à leur valeur-seuil (valeur limite réglementaire pour le NO₂ et les PM10, valeur cible pour les PM2,5). L'indicateur « air multipolluant » retient, pour chaque maille, la valeur du ratio « polluant sur valeur-seuil » la plus forte.

- Pour le bruit, un indicateur multisource a été construit par sommation énergétique de l'indicateur Lden modélisé pour trois sources de

bruit environnemental : la route, les voies ferrées et l'héliport situé dans le 15^e arrondissement et Issy-les-Moulineaux (seule source de bruit aérien à l'échelle parisienne). Les populations exposées à des niveaux élevés de pollution de l'air ou de bruit sont estimées en croisant les niveaux de pollution et la répartition de la population dans le bâti (traitement Apur). Les secteurs identifiés correspondent ainsi aux zones dans lesquelles les niveaux de pollution de l'air ou de bruit sont supérieurs aux seuils et la densité de population relativement élevée.

Habitat

L'habitat est un déterminant majeur de santé et des inégalités sociales de santé en raison du temps passé à l'intérieur du logement et du risque d'exposition à de nombreux polluants (plomb, moisissures, composés organiques volatils, monoxyde de carbone, etc.), qui peuvent être à l'origine d'effets sur la santé multiples et parfois graves (allergies, asthme et autres pathologies respiratoires, saturnisme, intoxications au monoxyde de carbone, maladies mentales, etc.). C'est également un déterminant majeur des inégalités sociales de santé car les risques d'être exposé à des nuisances ou des polluants sont plus grands dans les logements dégradés et/ou suroccupés et/ou en situation de précarité énergétique, dans lesquels vivent généralement les familles les plus modestes. La suroccupation des logements est appréciée en fonction du nombre de pièces du logement et de la composition du ménage, à partir des données issues du recensement de la population. Un logement est considéré comme suroccupé si le nombre de pièces est inférieur ou égal au nombre d'occupants (deux personnes dans un studio, trois personnes dans un 2 pièces, etc.). Cette définition exclut les personnes seules et, par conséquent, la part des logements suroccupés est calculée en rapportant le nombre de logements suroccupés au nombre de logements occupés par deux personnes ou plus (et non à l'ensemble du parc de logements occupés).

Espaces végétalisés

La végétation participe au bien-être de la population de différentes façons, notamment en atténuant les effets néfastes des élévations locales de température en ville qui sont liées aux caractéristiques de l'environnement urbain. Elle permet de rafraîchir la ville par différents mécanismes (évapotranspiration, ombrage, moindre absorption des rayons lumineux par les surfaces végétalisées...). Les espaces verts, qui offrent des lieux permettant l'exercice physique, la détente ou la convivialité, ont un effet positif sur la santé des citoyens, en particulier pour les personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, populations précaires). La

surface végétalisée par habitant a été calculée à partir d'une donnée de couverture végétale (toute végétation visible du ciel, espaces verts, arbres d'alignement, toitures et murs végétalisés, etc.) déterminée à partir d'une photographie aérienne de 2015 (données Ville de Paris-Aérodats, traitement APUR). L'accessibilité aux espaces verts (parcs et jardins publics, squares, cimetières) et berges (Seine et canaux) a été établie en considérant la zone à moins de 5 minutes à pied de l'entrée physique des lieux en journée (accessibilité réelle). Les espaces d'une surface inférieure à 500 m² et/ou présentant une végétalisation (ou présence d'eau) de moins de 20 % de leur surface au sol n'ont pas été pris en compte (données 2018, traitement APUR).

Recours aux droits et aux soins

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) a été remplacée par la complémentaire santé solidaire (CSS) au 1er novembre 2019. Elle est dorénavant fusionnée avec l'aide à la complémentaire santé (ACS), destinée aux ménages qui présentaient des ressources situées au-dessus du plafond de la CMU-C, soit 746 € nets mensuels, et inférieures à 1 007 nets mensuels (pour une personne seule). Aujourd'hui, la CMU-C dite « contributive » est étendue aux personnes éligibles à l'ACS ; elle sera gratuite en dessous du premier seuil, puis participative selon le niveau de ressources des personnes. L'analyse du recours à ces deux aides, aujourd'hui regroupées, permet toutefois d'appréhender la question du recours aux droits en matière de santé à Paris.

L'aide médicale d'Etat (l'AME) est un dispositif qui permet aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Attribuée sous condition de résidence et des ressources, elle est attribuée pour une durée d'un an. Le plafond maximum est de 746 € nets mensuels pour une personne seule.

Le taux de participation aux dépistages :

- cancer colorectal : nombre d'actes de dépistage du cancer colorectal remboursés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018 pour les hommes et femmes âgés de 50-74 ans affiliés au régime général hors SLM

- cancer du sein : nombre de mammographies bilatérales de dépistage (dépistage individuel et organisé) remboursées entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018 pour les femmes âgées de 50-74 ans affiliées au régime général hors SLM

- cancer du col de l'utérus : nombre de frottis de dépistage remboursés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018 pour les femmes âgées de 25-65 ans affiliées au régime général hors SLM (une femme ayant eu plusieurs frottis sur la période n'est comptée qu'une seule fois).

Glossaire

ACS : Aide Complémentaire Santé	FV : Foyer de Vie
ALD : Affections Longues Durées	GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
AME : Aide Médicale d'Etat	GHU : Groupement Hospitalier Universitaire
APA : Activité Physique Adaptée	GS : Grande Section (de maternelle)
AP-HP : Assistance Publique des Hôpitaux de Paris	HDJ : Hôpital De Jour
APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme	IMC : Indice de Masse Corporelle
ARS : Agence Régionale de Santé	IME : Institut Médico-Educatif
ASV : Atelier Santé Ville	INSEE : L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques
CAJ : Centre d'accueil de jour	IRIS : îlots regroupés pour l'information statistique)
CAJM : Centre d'Activité de Jour Médicalisée	M2A : Maison des Aînés et des Aidants
CAPP : Centre d'Adaptation Psycho-Pédagogique	MG : Médecin Généraliste
CAPPE : Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Educative	MMPCR : Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques
CATTP : Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel	MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire
CeGIDD : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles	OMS : Organisation Mondiale de la Santé
CJA : Contrat Jeunesse d'Arrondissement	PAD : Point d'Accès aux Droits
CLAT : Centre de Lutte Anti-Tuberculose	PAI : Projet d'Accueil Individualisé
CLH : Conseil Local du Handicap	PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
CLS : Conseil Local de Santé ou Contrat Local de Santé	PIMMS : Point d'Informations Médiation Multi-Services
CLSM : Conseil Local de Santé Mentale	PMI : Protection Maternelle et Infantile
CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire	PSA : Permanence Social d'Accueil
CMP : Centre Médico-Psychologique	PPS : Plan Personnalisé de Scolarisation
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique	QPV : Quartier Politique de la Ville
CMS : Centre Médico-Social	QVA : Quartier de Veille Active
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie	REP : Réseau d'Éducation Prioritaire
CPEF : Centre de Planification et d'Éducation Familiale	REP+ : Réseau d'Éducation Prioritaire +
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	RESAD : Réunion d'Évaluation des Situation d'Adulte en Difficulté
CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	RGP : Recensement en Population Générale
CS : Centre de Santé	RJT : Référent Jeunesse de Territoires
CSS : Complémentaire Santé Solidaire	SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
DASES : Direction de l'Action Sociale, Enfance et Santé	SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
DFPE : Direction des familles et de la petite enfance	SISM : Semaines d'Informations en Santé Mentale
DJS : Direction Jeunesse et Sports	SPSE : Service Parisien de Santé Environnementale
EDL : Equipe de Développement Locale	VIH : Virus de l'Immunodéficience Humain
EIS : Evaluation d'Impact en Santé	
EPI : Espace Parisien pour l'Insertion	
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail	
ETS : Equipe Territoriale de Santé	
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé	

